

DELIBERATION N° 5

Nombre de membres  
en exercice : 29  
Présents : 27  
Votants : 29  
Pour : 27  
Contre : /  
Abstentions : 2  
(P.Favraud, Ch Martin)

L'an deux mil quatorze, le premier juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 25 juin 2014

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, A.LECHEVALLIER, P.ACEDO, C.ORDONNES, YA DEL-PRADO, G.MOSCHETTI, A.VALOT-VILLAUME- MANSARD, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G. ELGART, J. CRAVEIRO- DOS- SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, P.FAVRAUD, A.MATON

Membres excusés : C.DUFOUR (procuration à F.GONZALEZ), C.MARTIN (procuration à P.FAVRAUD)

Secrétaire de séance : I.OXOBY-PAGNAN

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle au Conseil les deux recours déposés devant le Tribunal Administratif par l'association des riverains du Chemin du Pont Neuf visant à annuler deux délibérations du 8 juillet 2013 et relatives au dossier de la ZAC de la Lèbe.

La demande de cette association repose sur le fait qu'elle souhaite impérativement que, seul un accès pour une liaison douce soit réalisé depuis la ZAC de la Lèbe sur le Chemin du Pont Neuf. Un courrier lui avait été adressé en ce sens le 4 février 2014 mais vu qu'il était fait état dans le dossier de création de la ZAC, d'un accès routier, il avait été considéré insuffisant.

Suite aux discussions engagées avec les riverains concernés, et en concertation avec la SEPA, concessionnaire de la ZAC de la Lèbe, il est apparu qu'un protocole transactionnel pouvait être envisagé.

Monsieur Gilles LASSABE propose le protocole transactionnel établi avec l'Association des Riverains du Chemin du Pont Neuf et la SEPA, pour acter ce statut.

Par ailleurs, il indique qu'il a été nécessaire d'interrompre la mission confiée à l'EPFL-PB concernant les acquisitions foncières compte tenu de l'article 18 du traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Lèbe avec la SEPA.

Objet : Protocole  
transactionnel avec  
l'Association des  
riverains du chemin  
du Pont Neuf

*Certifié exécutoire  
compte tenu du  
dépôt à la  
Sous Préfecture de  
Bayonne  
Le  
et de sa publication  
le*

**Le Conseil Municipal,**

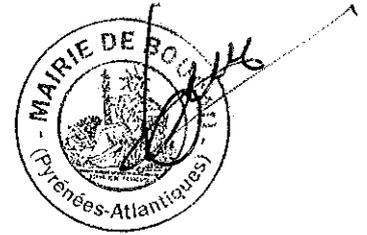
Après avoir pris connaissance du protocole transactionnel,  
Après en avoir délibéré,

- . valide le protocole transactionnel, établi avec l'Association des riverains du Chemin du Pont Neuf et la SEPA,
- . mandate Monsieur le Maire pour signer ce protocole transactionnel,
- . prend acte du retrait de la mission confiée à l'EPFL-PB relative aux acquisitions foncières sur la ZAC de la Lèbe, au profit de la SEPA.

**Pour extrait certifié conforme**

**Boucau, le 2 juillet 2014**

**Le Maire,**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/07/2014
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/07/2014